

DOSSIER D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

**(A retourner à la mairie d'Orbeil avec votre fiche de commande
avant le vendredi 18 août 2023)**

ECOLE DE : ORBEIL

Enfant :

Sexe : F M

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

1. Responsable légal de l'enfant :

Père Mère Tuteur Autre (à préciser)

L'enfant habite : au domicile de ses parents père mère garde alternée
tuteur famille d'accueil autre précisez :

2. Situation familiale des parents de l'enfant:

Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Pacsé(e) Vie maritale Célibataire

⇒ SI PARENTS DIVORCES OU SEPARES, JOINDRE PHOTOCOPIE DECISION DU JUGE POUR MODALITES DE FACTURATION.

Père ou conjoint ou tuteur

Mère ou conjoint ou tuteur

Nom

Nom.....

Prénom

Prénom.....

Adresse

Adresse.....

.....

.....

Ville.....

Ville.....

Tél. fixe

Tél. fixe

Tél. mobile.....

Tél. mobile.....

Adresse mail

Adresse mail.....

Profession

Profession.....

Employeur

Employeur.....

Service

Service.....

Tél. travail

Tél. travail.....

Toute modification d'adresse, de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée à la mairie d'Orbeil.

3. **Inscription au restaurant scolaire d'ORBEIL :**

- Inscription régulière à l'année : (Ces choix d'inscription serviront de base de facturation)

Toutes les semaines semaine paire semaine impaire

Merci de préciser : Tous les jours lundi mardi jeudi vendredi

- La commande hebdomadaire sur fiche :

Une fiche de commande hebdomadaire devra être dûment remplie, signée et déposée dans la boîte à lettres du restaurant scolaire **au plus tard le lundi 9 heures pour la semaine suivante.**

→ Voir article 4 du règlement intérieur

Votre enfant mangera le jour de la rentrée

OUI

NON

4. **Tarifs :**

Le prix de vente est fixé à 4,40 € par délibération du conseil municipal du 24 juin 2022 (confirmé par le conseil municipal en date du 06 juin 2023) et applicable dès le 1^{er} jour de la rentrée scolaire.

Il est fixé suivant le décret 2006-753 du 29 juin 2006.

● Nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire :

Mode de règlement :

→ Voir article 6 du règlement intérieur

Facturation :

POUR LES PARENTS SEPARÉS OU DIVORCÉS, MERCI D'INDIQUER CLAIREMENT À QUEL PARENT ADRESSER LA OU LES FACTURES ET LES MODALITÉS DE RÉDACTION DE CES FACTURES (PAR EXEMPLE : MÈRE LES SEMAINES IMPAIRES, PÈRE LES SEMAINES PAIRES OU POURCENTAGE).

Parents Père Mère Autre :

Vos souhaits de facturation :

5. **Information sanitaire :**

Allergie alimentaire ou autre : oui non **si oui, joindre un certificat médical**

→ Voir article 9 du règlement intérieur

6. **Autorisation :** **A remplir obligatoirement**

Je soussigné (nom et prénom), tuteur légal autorise les responsables du temps restauration scolaire à faire donner aux enfants, en cas d'urgence, tous soins nécessités par son état, y compris une hospitalisation et le faire transporter dans un véhicule de secours.

Signatures :

- Parents et personnes majeures autorisées à être prévenues en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant :

NOM	Prénom	Tél. fixe (domicile ou professionnel)	Tél. portable	Lien avec l'enfant (parents, grands-parents, tante....)

7. Assurance :

Le responsable déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile et une garantie individuelle accident. *Cette assurance est obligatoire.*

Pour les enfants ayant déjà bénéficié du service de restauration scolaire l'an dernier, la demande d'inscription ne sera prise en compte que si les familles sont à jour de leur règlement antérieur.

Je certifie :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire d'ORBEIL
- sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande.

A....., le

Signatures OBLIGATOIRE des deux parents POUR LA PRISE EN COMPTE DU DOSSIER :

**du Père
ou tuteur ⁽¹⁾**

de la Mère

(1) barrer la mention inutile.